



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC L'ASSOCIATION VIVACITES ILE-DE-
FRANCE POUR L'ORGANISATION DE
L'OPERATION "AIR COMME RALLYE"**

**DÉCISION N° DM-21-194
EN DATE DU 01 JUIN 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-20-488 en date du 02 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Bruno CAMELOT, Adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association Vivacités Ile-de-France, représentée par Mme Mélanie GOFFI, domiciliée 102 avenue Maurice Thorez, 94200 Ivry-sur-Seine, d'organiser un rallye à Vincennes sur la thématique de la qualité de l'air, après avoir retenu la candidature de la ville de Vincennes à l'appel à participation 2020 « Air comme rallye » ;

CONSIDÉRANT la volonté de la ville de Vincennes de sensibiliser les citoyens aux enjeux de la qualité de l'air ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention de partenariat avec l'association Vivacités Ile-de-France, représentée par Mme Mélanie GOFFI, sa présidente, domiciliée 102 avenue Maurice Thorez, 94200 Ivry-sur-Seine, pour la réalisation de l'opération « Air comme rallye », proposée à Vincennes le samedi 05 juin 2021 dans le cadre des Journées du développement durable pour un montant de 500 € TTC (cinq cents euros TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé du développement
durable et de l'inclusion,

Signé

Bruno CAMELOT

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20210601-lmc1H8450H1-AR Date de réception en Préfecture : 01/06/2021 Date de Publication : 01/06/2021
